

du Canada en matière d'aviation en choisissant d'établir leur siège social à Montréal.

Aujourd'hui, le Canada compte deux grandes compagnies aériennes — Air Canada (autrefois T.C.A.) et le Canadien Pacifique —, cinq compagnies régionales et des centaines de transporteurs de «troisième niveau». On compte plus de 19 000 avions immatriculés au Canada, parmi lesquels 13 500 sont des appareils privés utilisés pour les vols d'entraînement, les voyages d'affaires, dans les fermes, dans certaines industries (pêche, commerce des fourrures, exploitation forestière, construction), dans les services publics ainsi que pour le sport et le tourisme.

Pour permettre le bon fonctionnement de ces avions canadiens, ainsi que des avions appartenant aux compagnies aériennes étrangères par exemple, le ministère fédéral des Transports (Transports Canada) administre quelque 250 aéroports. Il est responsable du contrôle de la circulation aérienne, de la sécurité des aéroports, des services, normes, licences et inspection de vol, des télécommunications et de l'électronique ainsi que des services de navigation aérienne.

### **Responsabilités et administration**

De façon générale, le gouvernement fédéral assume la responsabilité des transports maritime, aérien et ferroviaire. Cette responsabilité lui incombe en vertu d'un certain nombre de lois. Il arrive parfois que les gouvernements provinciaux participent dans une certaine mesure à l'application desdites lois.

C'est le cas pour certains articles du Code criminel qui traitent de questions telles que la conduite en état d'ébriété. Bien que le Code criminel soit une loi fédérale, les provinces l'appliquent à l'intérieur de leurs propres frontières. D'autres questions liées à la circulation routière relèvent directement des provinces; par exemple: l'immatriculation des véhicules et la délivrance de permis aux conducteurs, les règlements sur l'utilisation des ceintures de sécurité, sur les limites de vitesse, etc. Dans les villes, les questions de stationnement, de limites de vitesse et autres questions de circulation tombent sous la juridiction des municipalités.

### **Recherche et technologie**

L'évolution rapide de la technologie au cours des dernières décennies a apporté de nombreux changements dans tous les moyens de transport. Parmi les transports de surface par exemple, la motoneige, qui